

VIGICOM DM.1800CDG DÉTECTEUR DE MÉTAUX PROFESSIONNEL HAUTE SENSIBILITÉ

DÉTECTEUR POLYVALENT

- Tous métaux
- Sonde bidirectionnelle
- Fonctionnel
- Témoin de charge
- Rechargeable

DM1800 EST IDÉAL POUR :

INSPECTER

des bagages, des colis ou des lettres

CONTRÔLER

des personnes

SÉCURISER

des entrées-sorties



ERGONOMIE PROFESSIONNELLE

- Non intrusif
- Compact 30 cm x 7 cm
- Echelle de détection
- Touche de permutation de sensibilité

TRÈS HAUTE SENSIBILITÉ

- Trombone : 5 cm
- Balle : 10 cm
- Briquet : 12 cm
- Canif : 15 cm
- Arme : 25 cm

ASSOCIATION D'ALARMES

- Jauge de sensibilité à LED
- Voyant LED et bips sonores
- Voyant LED et vibreur



DM-1800CDG EST UN DÉTECTEUR DE FOUILLES COMPACT, ÉLÉGANT ET PORTATIF DE DERNIÈRE GÉNÉRATION À TRÈS HAUTE SENSIBILITÉ, CONFORME AUX EXIGENCES DES NORMES DE SÛRETÉ ET CONÇU POUR RÉPONDRE AUX NÉCESSITÉS DES PROFESSIONNELS DE LA SÉCURITÉ.

L'utilisation de nouveaux composants électroniques a permis de fabriquer un modèle de détecteur avec une sensibilité supérieure à tous les précédents modèles et de réduire significativement sa taille, seulement 30 cm x 7 cm, autorisant des fouilles complètes et accommodantes.

Maniable, compact et discret, le **DM-1800** est le détecteur idéal pour contrôler des colis et des lettres, inspecter de façon non intrusive des personnes et examiner des bagages. Il est préconisé pour une utilisation quotidienne dans les musées, les tribunaux, les discothèques, les parcs d'attraction, les aéroports, les en-trepôts, les écoles, les établissements pénitentiaires, les expo-sitions et autres manifestations.

Nos clients : musées, tribunaux, hôtels, parcs d'attraction, aéroports, ports, passage aux frontières, entrepôts, stades, bateaux de croisières, écoles, centres de conférence, discothèques, établissements pénitentiaires, foires, expositions, manifestations, lieux ouverts au public...

DM-1800 possède une touche d'atténuation de sensibilité permettant instantanément de discerner un objet important d'un plus petit. De même sa jauge de détection avec une échelle de voyants LED à 16 niveaux mesure la masse de la chose décelée. **DM-1800** repère tout type de métaux, ferreux ou non ferreux, magnétiques ou non magnétiques.

Comme les autres modèles VigiCom, le **DM-1800CDG** fournit différentes combinaisons d'alarmes (visuelle et sonore ou bien visuelle et vibreur), un témoin de niveau de batterie, une batterie Ni-MH rechargeable assurant 30 heures d'autonomie en fonctionnement. Il est fabriqué en polymère ABS/PC qui assure une tenue aux chocs élevée.



LES AVANTAGES DE VIGICOM DM-1800CDG

- Petite taille avec une excellente maniabilité
- Très haute sensibilité de détection
- Compact et élégant
- Fouille complète et confortable
- Détecte un trombone à 5 cm
- Jauge de détection pratique
- Touche d'adaptation de sensibilité
- Alarmes par voyant, bip ou vibreur
- Fourni avec chargeur et batterie rechargeable



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

MÉTHODE DE DÉTECTION	Induction électromagnétique
FRÉQUENCE D'OSCILLATION	50 kHz
MATÉRIAUX DÉTECTÉS (1)	Tous métaux, ferreux ou non ferreux, magnétiques ou non magnétiques.
ALARMES (2)	Deux modes réglables par commutateur
INDICATEURS DE DÉTECTION (3)(4)	Jauge 16 niveaux à LED Mode 1 : LED rouge et bips sonores Mode 2 : LED rouge et vibreur
SENSIBILITÉ (5)	Touche d'atténuation
ALIMENTATION ÉLECTRIQUE (6)	Pile standard 9V 6LR61 ou pile rechargeable Ni-MH
INDICATEUR DE BATTERIE (7)	LED rouge quand le niveau bas de batterie est atteint
AUTONOMIE EN FONCTIONNEMENT	Environ 30 heures selon utilisation et type de batterie
MATÉRIAU DE FABRICATION	Composé d' Acrylonitrile Butadiène Styrène (ABS) et de Polycarbonate (PC) assurant une résistance aux chocs
DIMENSIONS	30 x 7 x 2,5 cm
POIDS	170 g (sans batterie)
TEMPÉRATURE DE FONCTIONNEMENT	- 10 C à + 55 C
CONFORMITÉ	CE, ROHS
ACCESSOIRES INCLUS	Pile rechargeable Ni-MH 240 mAh 8,4 V et chargeur secteur 220V. Une pile nickel-métal-hydrure peut-être rechargée jusqu'à 1000 fois, sans nécessité d'attendre une décharge complète.



L'utilisation de détecteurs de métaux est réglementée dans différents pays dont la France, l'Espagne et la Belgique. Art.L.542-1. « Nul ne peut utiliser du matériel permettant la détection d'objets métalliques, à l'effet de recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhis-toire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans avoir, au pré-a-lable, obtenu une autorisation administrative délivrée en fonction de la qualification du demandeur ainsi que de la nature et des modalités de la recherche ».